



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/27
21 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 6 janvier 2003, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les forces d'occupation israéliennes continuent à occuper nos camps, villages et villes, multipliant systématiquement les violations des droits de l'homme et les agressions criminelles à l'encontre du peuple palestinien, ouvrant le feu sur toute personne, tout véhicule qui bouge, tandis que l'armée israélienne maintient le siège et le blocus total de toutes les villes, villages et camps palestiniens, causant toujours plus de morts, blessés, destruction, panique et désespoir dans la population palestinienne.

Le lundi 30 décembre, les forces d'occupation israéliennes ont fait une incursion à Naplouse et abattu Jamal Zbarou, âgé d'une vingtaine d'années, procédé à des perquisitions dans un certain nombre de maisons, arrêté un certain nombre de leurs habitants et tiré à l'aveuglette dans la ville, blessant au moins 16 personnes.

Au cours d'un autre incident, qui s'est produit au nord de la ville de Jénine, en Cisjordanie, les forces d'occupation israéliennes ont délibérément ouvert le feu sur Assem Msad, enseignant palestinien âgé de 37 ans. Ce dernier est mort sur le coup après avoir reçu une balle dans la poitrine et une autre dans la tête.

À Hébron, un garçon de 16 ans, Emran Abu Amdyah, a été retrouvé mort des suites de blessures à la tête et sur d'autres parties du corps infligées par les forces d'occupation israéliennes, avec des instruments en métal ou autres.

Le mardi 31 décembre 2002, Hassan Abu Said, âgé de 38 ans, a été tué d'une balle dans la poitrine par les forces d'occupation israéliennes dans la ville de Khan Younis, au sud de la bande de Gaza.

Mercredi 1^{er} janvier, les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau commis un crime odieux, qui s'ajoute à la liste déjà fort longue des crimes d'homicide volontaire et de terrorisme d'État, en ouvrant le feu sur un groupe d'enfants qui jouaient, au sud de la colonie israélienne illégale «Eli Sinai», à Gaza, tuant trois enfants, Mohamed Attia Dwas (14 ans), Tareq Ziad Dwas (15 ans) et Jihad Jomaa Abed (13 ans), et en blessant plusieurs autres. Les corps des victimes étaient gravement mutilés, tous leurs membres très endommagés et leur poitrine trouée de plusieurs balles réelles.

Force est de constater que l'assassinat délibéré de civils palestiniens, y compris des enfants, est devenu pour les forces d'occupation israéliennes un comportement courant. Le nombre d'enfants palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes est d'autant plus alarmant qu'il continue d'augmenter à un rythme sans précédent. La puissance occupante doit être tenue responsable de ce crime de guerre et de tous les autres crimes de guerre et atrocités commis à l'encontre du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé.

Tard dans la nuit, Abderrahman Samer Abu Baker, âgé de 10 ans, est mort à Naplouse, alors que des soldats israéliens empêchaient l'ambulance qui transportait l'enfant malade de se rendre à l'hôpital de Raphidia.

À l'aube du jeudi 2 janvier, plus de 20 chars israéliens, appuyés par des véhicules blindés, des hélicoptères de combat et des bulldozers ont lancé un assaut sur le camp de réfugiés de Rafah, dans la bande de Gaza, détruisant 28 maisons appartenant à des familles palestiniennes. Les forces d'occupation israéliennes ont également lancé un assaut sur les camps de réfugiés de Briej et El-Mughazi dans la bande de Gaza. L'incursion israélienne dans ces camps de réfugiés très peuplés a causé des dégâts et des destructions considérables aux infrastructures et aux biens palestiniens. Cette mesure illégale prise par la puissance occupante constitue une punition collective, en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire.

Pendant ce temps, la destruction des usines, ateliers et magasins palestiniens, la confiscation des terres palestiniennes, le dynamitage des maisons, la destruction des réseaux d'adduction d'eau, l'arrachage des arbres fruitiers, les dégâts considérables causés aux cultures et au matériel agricole, la destruction des pylônes électriques et des réseaux téléphoniques et le maintien de plusieurs dizaines de palestiniens en détention sans jugement dans des prisons israéliennes où ils sont battus, harcelés et maltraités continuent à hanter la vie quotidienne des Palestiniens.

Je suis au regret de signaler qu'avec l'accroissement jour après jour du nombre de Palestiniens tués et blessés par les forces d'occupation israéliennes, le nombre de martyrs palestiniens morts depuis septembre 2000 s'élève à 2 020 au moins, et qu'au moins 21 326 autres ont été blessés, la plupart d'entre eux affligés de handicaps graves et permanents.

Compte tenu de la campagne de guerre, d'effusion de sang et de destruction menée par les autorités, les forces d'occupation et les colons israéliens dans toutes les villes, tous les villages et tous les camps palestiniens, nous vous prions une nouvelle fois d'intervenir auprès du

Gouvernement israélien et de l'inviter instamment à cesser toutes ces graves violations du droit international et du droit international humanitaire ainsi que toutes les atrocités et tous les crimes odieux perpétrés à l'encontre du peuple palestinien.

Nous vous prions en outre d'user de vos bons offices en vue de l'établissement d'une force de protection et d'une présence internationale en Palestine afin de constater les agressions, massacres et crimes commis quotidiennement par les forces israéliennes et de protéger la population palestinienne jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces de tous les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Commission des droits de l'homme comme document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L' Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Nabil **Ramlawi**
